

Réf. : PM/15003444

Lausanne, le 11 février 2009

Consultation sur le réseau Emeraude

Monsieur le directeur,

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud a pris connaissance du projet d'inscription dans le réseau Emeraude d'une première série de sites.

Le canton de Vaud est concerné par 6 sites qui font déjà l'objet de mesures de protection en vertu d'autres ordonnances fédérales en particulier l'ordonnance sur les sites marécageux et les ordonnances sur les marais.

Le Conseil d'Etat appuie ce choix de site.

Nous vous prions d'étudier les prochaines séries du réseau Emeraude – seuls des sites déjà protégés en vertu d'autres ordonnances fédérales devant être intégrés - d'entente avec le Service des forêts, de la faune et de la nature / Centre de Conservation de la faune et de la nature, de manière à mettre sur pied une concertation approfondie avec les communes qui pourraient être concernées.

En vous remerciant de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, nos salutations distinguées.

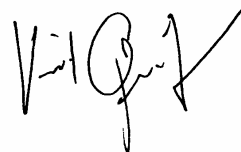
AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copie

- Office des affaires extérieures
- Service des forêts, de la faune et de la nature